

Procès-verbal

de la séance du conseil municipal

du 28 janvier 2021 à 20H30

ETAIENT PRESENTS : MM Sébastien VINCINI - Alain SALVAYRE - Martine CLANET - Pierre LEQUEUX - Lise NEMETH - Corinne FALGA - André LOURDE – Gisèle ALAUZY - Jean-Louis REMY - Didier LE TUMELIN - Joël DAUVERGNE - Corinne VAZQUEZ - Loïc BLANC - Laury GABBERO - Jérémy DEGUITRE - Romain PONS – Jennifer PELISSIER - Kamel FOU DI – Sabine MISTOU.

EXCUSEE : Dolorès GADAL

PROCURATIONS : Monique COURBIERES à Alain SALVAYRE - Aurore LEGER à Sébastien VINCINI - Sylvie CHADROU à Kamel FOU DI.

Nombre de conseillers : En exercice :	23
Présents :	19
Procurations :	3
Excusés :	1
Absents :	0

Mme Lise NEMETH est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire sollicite l'autorisation pour ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

1. L'achat d'un équipement informatique pour la Mairie
2. La signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes sur des audits énergétiques

L'assemblée donne son autorisation.

M. le Maire porte quelques informations à la connaissance de l'assemblée :

- Compte -tenu d'une période d'isolement et de confinement à envisager, la tenue des conseils municipaux connaîtra peut-être un abaissement du quorum.
- la situation de nos aînés et séniors est problématique. Un centre de vaccination est ouvert : un médecin (le Dr COURADET) et une infirmière participent bénévolement à la vaccination.
- Sur le bassin de vie auterivain, 46 personnes et bénévoles sont présents au centre de vaccination : 30 personnes par jour y sont vaccinées. Aucun rendez-vous ne pourra être pris jusqu'au 14 février 2021 par manque de doses de vaccins.

Environ 600 personnes d'ici là seront vaccinées s'il n'y a pas d'augmentation de doses de vaccins. Avec l'AMF (Association des Maires de France) divers points sont sollicités dont Cintegabelle. S'il faut que la commune de Cintegabelle engage des dépenses pour la vaccination, je reviendrai vers vous. Les plates-formes libèrent des créneaux-horaires par des médecins. Un cas positif d'un enfant est connu à l'école élémentaire de Cintegabelle. Aujourd'hui, des cas contacts isolés sont aussi connus.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation de liquider, engager et mandater les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget :

Mr le Maire indique à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Ces dispositions étant entendues, l'investissement prévu au budget de l'exercice 2020, s'étant élevé à un total de 1 660 500 € hors remboursement de la dette, des dépenses imprévues et après prise en compte des décisions modificatives,

Il est proposé d'autoriser à hauteur de 25% de ce montant, la liquidation, l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement, soit pour une somme de 401 900 €, déduction faite des opérations réalisées.

Les opérations et les projets en cours, l'état connu des besoins de la commune, permettent d'ajuster comme suit :

Chapitres	Désignation des chapitres de dépenses	B.P 2020	Montant autorisé (max. 25%)
20	Immobilisations incorporelles	69 200 €	17 300 €
21	Immobilisations corporelles	1 528 400 €	382 100 €
23	Immobilisations en cours	10 000 €	2 500 €
TOTAL.....			401 900 €

Opérations réalisées :

- c/ 21 : Fourniture et pose des jeux extérieurs à l'école maternelle : 21 000 € (B.P 2020)
- c/21 : Réfection du lavoir de Picarrou : 4 500 € (B.P 2020)
- c/21 : réfection du bénitier de l'Eglise de Cintegabelle : 4 400 € (B.P 2020)
- c/21 : Extension du cimetière du hameau des Baccarets : 23 000 € (B.P 2020)

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à la majorité.

Contre : 0 Pour : 20 Abstentions : 3 : M FOUDI K. – MISTOU S. – CHADROU S. Ne participe pas au vote : 0
--

3. Personnel : Avancements de grades – Ratios « promus-promouvables » :

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient, chaque année, de délibérer pour se prononcer sur le taux d'agents fonctionnaires qui pourront être proposés à l'avancement de grade, remplissant les conditions pour cet avancement.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale réuni le 15/12/2020, a émis un avis favorable sur le taux à 100% pour tous les grades :

- Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe,
- Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe,
- ATSEM Principal de 1^{ère} classe.

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4. Demande de subvention des écoles des hameaux de Picarrou et Baccarets : projet pédagogique :

Mme Corinne FALGA expose à l'assemblée le projet pédagogique qui permettra aux écoles d'effectuer un séjour « Découverte du canal du Midi » pour un coût total de 11 146 € financé par les coopératives scolaires à hauteur de 2 000 €, l'association des parents d'élèves à hauteur de 4 000 € et une participation par famille maximale de 150 € par enfant.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 200 € à chacune des coopératives scolaires.

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5. Demande de subvention de l'école maternelle Marie-Louise Ycart : projet pédagogique :

Mme Corinne FALGA expose à l'assemblée le projet pédagogique qui permettra à l'école de compléter celui en cours, portant sur le corps.

L'équipe enseignante souhaite intégrer une danseuse professionnelle sur une période de 10 séances pour chaque classe à partir de la période 3.

Le coût de l'intervention est de 2 000 €.

L'équipe enseignante sollicite le conseil municipal afin d'obtenir une subvention de 200 €/classe, soit 800 €, au titre du projet pédagogique 2021, ainsi que la subvention de l'année scolaire 2019/2020 (800 €) non utilisée en raison de la pandémie de la crise sanitaire du Covid-19.

Le solde serait pris en charge par la coopérative scolaire. Ainsi, toutes les sorties scolaires ou autres projets prévus pour l'année pourraient être maintenus.

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6. Contrat de Territoire : programmation 2021 :

M. Jean-Louis REMY expose à l'assemblée le dispositif qui, depuis 2016, co-construit entre le Conseil Départemental et les collectivités locales, permet de financer dans l'année des projets inscrits en programmation, permettant une meilleure visibilité budgétaire des investissements locaux.

Au titre de la programmation 2021, il convient de déposer les demandes d'aide financière avant le 30/01/2021.

Dans ce cadre, il est donc proposé de déposer le dossier relatif aux travaux de rénovation énergétique du bâtiment intergénérationnel : salle des aînés et salle Coluche.

Le soutien de l'Etat à l'investissement local initialement retenu au taux de 60% serait revu à la baisse au taux de 30% compte-tenu du nombre très important de dossiers déposés.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 67 488.00 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant
Isolation par l'Extérieur	22 748.00 €	Subvention DSIL (40%)	26 995.20 €
Isolation Plafond	5 972.00 €	Subvention du Département (40%)	26 995.20 €
Remplacement menuiseries	2 559.00 €	Autofinancement (20%)	13 497.60 €
Installation ventilation	3 697.00 €		
Remplacement Eclairage	4 076.00 €		
Remplacement chauffage	28 436.00 €		
TOTAL H.T	67 488.00 €	TOTAL	67 488.00 €

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7. Mise en œuvre et déploiement du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) :

M. Jean-Louis REMY expose à l'assemblée que dans le cadre de l'appel à intérêt lancé en juin 2020, la commune de Cintegabelle a souhaité adhérer au programme ACTEE.

Ce dispositif permet de mobiliser en 2021 des ressources pour les communes et communautés de communes sur les bases suivantes :

- ✓ les audits du patrimoine : 50% du montant HT – Aide maxi : 1 500 €
- ✓ la métrologie : appareils de mesures de la température, de Co2, comptage d'énergie, et analyse des données : 75% du montant HT

La commune de Cintegabelle s'inscrit dans le programme pour son projet de rénovation pour :

- ✓ l'école maternelle M-L Ycart
- ✓ l'école élémentaire R. Ycart

pour la réalisation d'audits énergétiques et la mise en place de appareils et du système d'analyse des données de métrologie.

Pour la mise en œuvre effective de ce programme, un marché groupé va être lancé en 2021 pour la métrologie.

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à la majorité.

Contre : 0 Pour : 20 Abstentions : 3 : M FOUDI K. – MISTOU S. – CHADROU S. Ne participe pas au vote : 0
--

8. **Intercommunalité : convention de mise à disposition de locaux services et personnels entre la CCBA et la commune de Cintegabelle pour remboursement des charges supplétives liées au fonctionnement des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse - Année 2019 :**

M. le Maire expose à l'assemblée que la CCBA et les communes membres concernées par une mise à disposition exclusive ou une utilisation partagée de locaux et/ou de personnel pour l'exercice des compétences petite enfance (crèche et RAM), enfance (ALAE et ALSH) et jeunesse (PIJ/PAJ) ont décidé d'harmoniser les règles portant sur cette mise à disposition et les modalités de calcul des charges supplétives.

Ces règles communes sont formalisées par une convention type qui détermine les modalités de la mise à disposition, et sont applicables depuis le 01/01/2019.

Il appartient donc à chaque collectivité qui met à disposition des locaux, des services et/ou du personnel d'approuver les termes de la convention, de la compléter annuellement et de solliciter le remboursement des charges supplétives.

Le coût moyen horaire de mise à disposition est fixé à : 17.10 € chargé.

Le coût moyen par m²utilisé pour les dépenses d'entretien de bâtiment est fixé à 25 € TTC.

Au titre de l'année 2019, le montant total des charges supplétives s'élève à 26 636.93 €.

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9. **Adoption de l'itinéraire de randonnée « La boucle de Laurède » et demande d'inscription au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR) :**

M. Alain SALVAYRE expose à l'assemblée qu'il s'agit de proposer l'inscription de « la boucle de Laurède » pour analyse technique du Conseil départemental et de ses partenaires associés sur les qualités intrinsèques de cet itinéraire.

Il ajoute qu'il s'agit de l'aboutissement du travail du précédent mandat et que 2 communes sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain ont présenté le dossier.

La demande d'inscription au PDIPR de cet itinéraire interviendra dans un 2nd temps et fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Sont remerciés le service technique et M. Elian ABESCAT, ancien agent de la commune.

M. SALVAYRE précise que 3 ou 4 boucles étaient prêtes pour être présentées à la labellisation, mais 1 seule a fait l'objet d'un dépôt afin de laisser aux autres communes de la CCBA la possibilité de présenter une demande.

M. le Maire remercie M. SALVAYRE pour son travail ainsi que le service technique.

M. Joël DAUVERGNE signale le bon entretien de ces chemins.

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

10. Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire publique Pierre et Marie Curie de la commune de Saverdun : année scolaire 2020-2021 :

M. le Maire expose à l'assemblée qu'une dérogation ayant été accordée pour la scolarisation d'un enfant en classe de CE2 pour l'année scolaire entière, la participation de la commune de Cintegabelle est de 600 €.

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

11. Convention valant droit de passage et de travaux de dévoiement d'une canalisation lieu-dit « Capvert » :

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de ses activités, la société Centrale Orion 40, filiale de la société NEOEN projette l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur des terrains dépendant du domaine privé de la Commune de Cintegabelle.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA), la Société INEO MPLR, et la Société ORION 40 ont révélé l'existence d'une canalisation d'irrigation appartenant au SIAHBVA dans le tréfonds de l'assiette de la future centrale.

La commune et ledit syndicat n'étant en possession d'aucun titre juridique relative à celle-ci, les parties se sont rapprochées afin de fixer :

- les conditions de dévoiement de la canalisation par la société INEO MPLR,
- l'emprise du passage de ladite canalisation modifiée et les modalités d'exercice du droit de passage pendant la durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque (30 ans).

Les travaux consistent à :

- la neutralisation de la canalisation actuelle laissée en place,
- la réalisation de la tranchée pour la pose de la canalisation,
- la fourniture et pose en fonte Ø150,
- le raccordement aux deux extrémités sur le réseau existant

Le Syndicat assurera l'entretien de la canalisation par les seuls services compétents à ses frais exclusifs ainsi que sa remise en état si nécessaire.

Le droit de passage est consenti sans indemnité de part ni d'autre.

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à la majorité.

Contre : 0 Pour : 20 Abstentions : 3 : M FOU DI K. – MISTOU S. – CHADROU S. Ne participe pas au vote : 0

12. Versement anticipé de la subvention à l'association « Chats libres de Cintegabelle » :

M. Pierre LEQUEUX expose à l'assemblée que l'association créée en août 2020, permet de surveiller la santé des chats errants après les avoir fait identifier et stériliser, de soutenir les personnes en difficulté pour le soin et la nourriture de leur chat afin d'éviter un éventuel abandon. Le montant des frais a été pris en charge par les membres de l'association (stérilisation, identification, vaccins, médicaments, nourriture, ...) du 08/09/2020 au 28/11/2020 pour un montant de 3 056.92 €, selon leur bilan financier ; il est donc proposé de la soutenir par le versement anticipé d'une subvention de 2 500 €.

M. le Maire émet le souhait de voir cette action se développer sur les hameaux de la commune.

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

13. Acquisition d'un équipement informatique pour la Mairie dans le cadre du télétravail - Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne :

M. le Maire fait part d'un projet d'acquisition pour un serveur informatique et de matériels informatiques annexes (NAS, Firewall, licence Microsoft Windows Server...), auprès de Mismo, pouvant permettre la mise en place de droits et d'accès au télétravail (9 utilisateurs simultanés possibles).

Le coût est de 15 051.59 € H.T. soit 18 061.91 € T.T.C.

Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 20% au CD31, sur une dépense subventionnable plafonnée à 5 000 €.

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

14. Mise en œuvre et déploiement du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) :

M. le Maire ajoute que dans le cadre de ce programme, un marché groupé va être lancé en 2021 pour la réalisation d'audits énergétiques.

M. le Maire appelle au vote.

Le conseil municipal approuve à la majorité.

Contre : 0 Pour : 20 Abstentions : 3 : M FOU DI K. – MISTOU S. – CHADROU S. Ne participe pas au vote : 0

Questions diverses :

Par courriel en date du 26/01/2021 M. Kamel FOU DI, demandait la date de réunion de la commission développement économique local et agriculture.

M. le Maire indique qu'il va proposer un planning des commissions officielles, ce qui permettra le déplacement des élus, considérant la période crise sanitaire liée au Covid19. Il ajoute que les points à l'ordre du jour de cette compétence, que nous pouvons préparer, sont du ressort de la CCBA.

M. Kamel FOU DI ajoute : « Ce que je souhaiterai, c'est la mettre en place rapidement. C'est une manne pour la commune ».

M. le Maire informe l'assemblée sur l'avancement des travaux du futur collège :

- les 3 logements de fonction seront livrés en juin 2021,

- la rentrée scolaire, dans les locaux provisoires, en septembre 2021 sera effective pour 3 classes de 6^{ème},

- la rentrée dans le collège définitif sera effective en septembre 2022,

- derrière le collège, vont commencer les travaux du gymnase, et de voirie pour l'accès au collège.

Ensuite il mentionne les chantiers à venir de la Mairie :

- le futur lotissement chemin de l'Horto qui comprendra 6 à 8 lots,
- l'aménagement et la sécurisation à poursuivre de l'avenue de la Gare,
- la sécurisation de l'avenue de Boulbonne,
- les travaux du Pool Routier dès que le temps le permettra,
- la recherche d'une maîtrise d'œuvre pour les repas en liaison chaude fournis par le collège en septembre 2022 ,
- la recherche d'une maîtrise d'œuvre (architecte) pour l'aménagement du site de Laurède : locaux pour le service technique,
- l'aménagement du logement de la Gare et pour quelle destination,.
- la recherche d'une maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des toilettes publiques : PMR (Personnes à Mobilité Réduite) hameaux de Picarrou – Baccarets et Cintegabelle,
- la mise en place d'une pergola à l'école de Picarrou,
- la réfection de l'escalier de la Poste.

Avant tout commencement de ces opérations, des études sont nécessaires : préconisations techniques, chiffrages ...

N'ayant plus rien à ajouter, M. le Maire lève la séance.

La séance est levée à 22h00

La secrétaire de séance

Le Maire,

Lise NEMTH

Sébastien VINCINI